

JOGGING CLUB BILLY BERCLAU

REGLEMENT

SAISON 2019 / 2020

DU 1ER SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2020

Présentation du Club

Le Jogging Club Billy Berclau (JCBB) est un club sportif, dont le but est de promouvoir la course à pied au travers de séances d'entraînement collectives ainsi que par la participation aux compétitions, en individuel ou en équipes. Le JCBB est géré sous le statut loi 1901.

Fonctionnement

Le JCBB est géré par un conseil d'administration.

Ce conseil d'administration est composé :

- d'un président assisté éventuellement d'un vice-président,
- d'un secrétaire assisté éventuellement d'un adjoint,
- d'un trésorier assisté éventuellement d'un adjoint,
- de l'entraîneur du club assisté éventuellement d'un adjoint
- de douze membres au maximum

Les membres du JCBB sont convoqués en assemblée générale qui se réunit une fois par an pour approuver le bilan, déterminer les projets de la saison sportive à venir, élire les dirigeants si nécessité.

Le conseil d'administration se réunit en moyenne une fois par mois afin de préparer et gérer les manifestations que le JCBB organise ou auxquelles il participe.

Il prend également les décisions nécessaires au fonctionnement du JCBB. A ce titre tout membre peut adresser par mail (au secrétaire) les questions ou propositions qu'il souhaite étudiées.

Un compte rendu est établi à l'issue de chaque réunion et transmis par mail aux membres.

Adhésion

Devient membre du Jogging Club de Billy Berclau toute personne respectant les règles administratives suivantes :

Etre en possession d'un certificat médical de moins de trois mois au moment de l'inscription mentionnant la non contre-indication à la course à pied en compétition. (Ne pas prendre part aux activités si l'état médical ne le permet pas)

Etre né(e) avant 2004 (catégorie minime pour les plus jeunes)

Etre à jour de la cotisation :

Le **montant de la cotisation saison 2019/2020** pour la période allant du 1 septembre 2019 au 31 aout 2020 est fixé à **52 euros***.

** Le montant de 52 euros comprend le tarif d'une licence FFA Athlé running et les frais de fonctionnement de l'association (assurance souscrite auprès de la MACIF, frais d'hébergement du site Internet, achat de matériel ...)*

Pour acquérir une **licence Athlé compétition** (permettant notamment une participation aux championnats de France, aux interclubs, ...), la cotisation s'élève à **78 euros** pour les catégories cadet à master et **59 euros** pour la catégorie minime. Pour les licenciés qualifiés pour une compétition course hors stade du championnat de France 2019/2020 le Club prend en charge la différence entre la cotisation compétition et la cotisation athlé-running ramenant, dans ce cas, le tarif de renouvellement à 52 Euros.

Cas particuliers des Adhésions sans licence FFA.

Dans certains cas, l'adhésion au club peut être faite sans acquisition d'une licence FFA (cas des transferts ou certificat médical sans mention « avec compétition » par exemple). Ces adhésions particulières sont analysées au cas par cas et soumises à décision du bureau. Elles ne sont pas acquises par reconduction et nécessitent une décision du bureau chaque année. Dans ce cas le tarif est réduit de moitié et ne donne pas accès au système étoile.

Devenir membre du Jogging Club de Billy Berclau, c'est aussi adhérer à des valeurs humaines dont le respect de l'autre, l'entraide, le soutien mutuel, le don de soi ... constituent les fondamentaux pour une vie de groupe réussie.

Démission

Tout membre du JCBB est libre de démissionner à tout moment, en informant les membres du bureau dirigeant, et ce sans en avoir à en justifier.

Exclusion

L'exclusion d'un membre dont le comportement, les propos, les activités sont de nature à porter préjudice au JCBB, peut être prononcée par le conseil d'administration.

Séance(s) d'entraînement

Jour(s) : Les séances d'entraînement se déroulent le mercredi et le vendredi.

Programme : Les activités proposées sont multiples et variées et s'adaptent au rythme de chacun.

Horaire : Prévu à 18 h 30, l'horaire peut fluctuer au rythme des saisons. (Se tenir informer, en lisant régulièrement les messages électroniques)

Durée : Entre l'échauffement et la phase finale d'étirements, compter une durée minimale de 1h 30 minutes.

Une séance de 45 mn est possible le lundi pour l'accueil des nouveaux adhérents au club (ou séance de récupération pour les autres)

Lieu de rendez-vous : Le parking de la base nautique (Wingles) constitue le point de ralliement, excepté lors de la période hivernale. Le lieu peut alors fluctuer entre le parking du supermarché Auchan, sous le pont du canal, le stade Léo Lagrange de Lens, ... (Se tenir informer, en lisant régulièrement les messages électroniques)

La séance du vendredi se déroule à 18 h 30 au stade Léo Lagrange .

Cas particuliers :

Les personnes voulant découvrir les activités du club, trois séances leurs sont offertes. Elles devront toutefois être en possession d'un certificat médical de moins de trois mois avec mention de « non contre-indication à la course à pied en compétition ». Dans le cas contraire, la signature d'une décharge sera demandée.

Les personnes extérieures au club, fréquentant régulièrement les séances, devront être en possession d'une licence FFA valide et s'acquitteront d'un montant de 15 euros (participation aux frais liés à l'assurance, à la formation de l'entraîneur...)

Sorties régulières

Des sorties régulières sont organisées sur le parc Marcel Cabiddu (Espaces verts sur les communes de Wingles, Douvrin et Billy Berclau) mais aussi sur d'autres parcours comme les collines de l'Artois, les terrils de Loos en Gohelle, avec d'autres clubs comme Jog'Ablain, les trailers de Bully... Partir ensemble, terminer ensemble, détente et bonne humeur tel est notre crédo.

Covoiturage

En ces temps de prise de conscience écologique, la vie au sein du club permet de mettre en place pour les déplacements (lieux de course et sorties extérieures club) un système de **covoiturage** et, suivant les cas, de disposer d'une **camionnette prêtée par la commune de Billy Berclau**.

Les déplacements s'effectuent sous l'entière responsabilité des personnes présentes dans le véhicule dans le respect du code de la route en vigueur. (Le club ne prendra pas en charge le paiement de contravention.)

Systeme étoiles

Le **systeme étoiles** est mis en place **pour récompenser** l'assiduité et l'implication des adhérents.

Assiduité: Plus le membre participe **aux couleurs du club à une course**, plus il accumule d'étoiles.

Implication: Plus il prend part à la vie du club (*organisation de la course du club la Rigol'Hard, tenue du bar lors de l'organisation d'un loto (ou autres), participation à l'organisation des courses du club partenaire RC Lens Athlétisme, marché de Noël, ...*), plus il comptabilise d'étoiles. Attention, la participation à la vie du club n'a rien d'obligatoire et ne doit pas être vécue comme une contrainte. Elle est notamment fonction de votre disponibilité. Mais comprenez bien que la pérennité du système sera assurée si un nombre important d'adhérents participe activement aux actions du club. Implication aussi pour l'encadrement des séances d'entraînement pour le (ou les) Entraîneur(s).

	nombre d'étoiles
Course : distance ≤ 11 km	1 étoile
Course : $11\text{km} < \text{distance} \leq 21,1$ km (semi-marathon inclus)	2 étoiles
Course : $21,1\text{km} < \text{distance} \leq 42$ km	3 étoiles
Course : $42\text{km} < \text{distance} \leq 60$ km (marathon inclus dans cette catégorie)	5 étoiles
Course : $60\text{km} < \text{distance} < 100$ km	8 étoiles
Course : $100\text{km} \leq \text{distance}$	15 étoiles

Pour une participation à la Vie du club (Plusieurs participations sont possibles et cumulables)	3 étoiles
Entraîneur adjoint (séance entraînement du mercredi et du vendredi)	1 étoile

- La séance du lundi concernant l'accueil des nouveaux adhérents au club (ou séance de récupération pour les autres), ne donne pas droit à l'attribution d'étoile.
- Le membre dénombre les étoiles collectées sur la saison complète (du 1 septembre au 31 août de l'année suivante) ou entre la date d'inscription et le 31 août (pour une première inscription).
- Le montant d'une étoile sera fixé en fin de saison au regard d'une enveloppe globale plafonnée à **1300 euros** pour l'ensemble des adhérents (**900 euros** pour les inscriptions et **400 euros** pour l'encadrement et la vie du club)
- De manière à maintenir une équité entre les adhérents, le montant du soutien financier est limité à **100 euros par membre**. (Hormis les étoiles provenant de la participation à la vie du club qui ne sont pas plafonnées)
- Le montant lui sera remis le jour de l'assemblée générale de la saison suivante et à la condition du renouvellement de son adhésion au Jogging Club de Billy Berclau la saison suivante.

Remarque :

- Le coureur doit s'inscrire en précisant le nom du club : Jogging Club Billy Berclau.
- Le bureau se réserve le droit de réduire ou de supprimer le montant du système étoiles si l'attitude de l'adhérent n'est pas conforme aux valeurs que le club est en droit d'attendre.
- Est exclue du système étoile toute course dont les frais ont été pris partiellement ou totalement pris en charge par un organisme extérieur au club.

La Rigol'Hard

La **Rigol'Hard** constitue un **événement important dans la vie du club** et mobilise des ressources humaines importantes. La participation de l'adhérent à l'organisation de la manifestation est souhaitable, doit intervenir en fonction notamment de ses disponibilités et de ses compétences mais ne revêt pas un caractère obligatoire.

Par respect pour l'implication des autres adhérents, il sera demandé de ne pas participer aux épreuves sportives Rigol'Hard.

Racing Club de Lens

Le Jogging club de Billy Berclau est rattaché au club référent « RC Lens Athlétisme ». A ce titre, un membre peut s'entraîner au stade Léo Lagrange de Lens (selon les disponibilités). Lors de compétitions officielles, les licenciés compétitions doivent courir avec le maillot du club référent « RC Lens Athlétisme ».

Equipement à l'effigie du club

Le club peut prendre en charge intégralement ou partiellement, selon les décisions du conseil d'administration, les frais liés à l'achat d'équipements. Ces vêtements à l'effigie du club, sont l'occasion de montrer le dynamisme de l'association lors de nos activités. Il convient de les porter le plus régulièrement possible.

La 1^{ère} année d'adhésion, les membres reçoivent un maillot et un short (ou cuissard) du club, avec caution. Cette caution est restituée s'il y a renouvellement de la licence l'année suivante au plus tard à la date de l'AG, dans le cas contraire, la caution est encaissée. Le bureau se réserve le droit d'accorder un délai supplémentaire pour les cas particuliers. Ces équipements peuvent être fournis à la demande moyennant une participation.

Evolution du règlement

Le règlement, décrit ci-dessus, s'applique pour la saison 2019/2020 (du 1er septembre 2019 au 31 août 2020) et ne peut pas subir de modifications sauf si les équilibres financiers du club sont mis en jeu.

Des évolutions pourront intervenir, après concertation, et prendront effet la saison suivante.

Pour plus de renseignements

Site internet du club : www.joggingclub-billyberclau.fr

Ecrire à michel.raeckelboom@wanadoo.fr

ou téléphoner au 06 26 89 24 03 Fabrice Vandeputte, président du JCBB.